



MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 28 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt et le 28 du mois de janvier à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame ROURE, vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme ROURE - Mme GIOVANNELLI - Mme DEMIERRE - M. TOULOUSE - Mme MATHIVET, Conseillers municipaux - Mme VIENOT - Mme ESPOSITO - Mme MARECHAL - Mme APONTE - Mme PECHARD, Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme ROURE - Mme ROUSSEAU à Mme GIOVANNELLI

Absents excusés : M. VINCENT - Mme ROUSSEAU - Mme POPOTTE - Mme MAIS

Absent : M. COIFFIER

==-----==

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 H 30 sous la présidence de Madame ROURE, vice-présidente.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

1 - SECOURS EXCEPTIONNEL - PRET

Madame ROURE, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S. expose à l'assemblée les difficultés financières d'une famille, à régler des frais de succession suite à un décès.

Aussi, Mme ROURE propose de lui allouer un secours exceptionnel de **1500 €** sous forme de prêt à taux 0%.

Délibération adoptée à **l'unanimité**.

2 - SECOURS EXCEPTIONNEL - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Le conseil d'administration décide d'attribuer un secours exceptionnel d'un montant de **250 €**, en raison des difficultés particulières rencontrées par une administrée.

Le conseil d'administration délibérant **DECIDE de PRENDRE ACTE** de la présente délibération.

Les points présentés à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h45.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 29 janvier 2020.

La Vice-Présidente,
S. ROURE.